



Charte Déontologique

La présente charte a vocation à préciser les modalités de fonctionnement et l'état d'esprit du « le vélo bleu – Maison du cycliste ». Elle représente une « ligne de conduite » à suivre pour l'ensemble des membres. Chaque signataire s'engage à respecter : les règles de la présente charte, les statuts et le règlement intérieur du réseau.

La présente charte s'adresse aux individus, cyclistes.

1. FONDEMENTS DE L'ASSOCIATION :

- Regrouper des Hommes et des Femmes pour partager des valeurs et envies communes
- Se reconnaître dans les valeurs humaines, éthiques, définies ci-dessous
- L'adhérent(e) adhère à l'association pour partager des valeurs et des envies communes, les transmet au travers de sa pratique, et participe selon son degré d'investissement au développement des services de l'association de manière ponctuelle, occasionnelle ou régulière.

2. VALEURS DU RESEAU :

Les valeurs prônées par l'association sont partagées par tous les membres.

- VALEURS HUMAINES :

Nous sommes engagés personnellement dans une pratique du vélo qui prône l'aventure, le partage et l'ouverture à tous profils de pratiquants

- VALEURS ETHIQUES :

- Nous sommes engagés personnellement dans une pratique du vélo qui ne nous met pas en danger. Nous avons une pratique la plus sécurisée possible.
- Nous sommes pleinement conscients que nous sommes acteurs du développement de notre discipline et passion et voulons favoriser son accès au plus grand nombre.
- Nous nous engageons à faire la promotion de notre association par notre représentation dans divers événements.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION LE VELO BLEU :

En ma qualité d'adhérent, je m'engage à :

- M'investir personnellement dans le fonctionnement et la promotion du vélo bleu
- Véhiculer en permanence une bonne image du vélo bleu
- Participer activement à la vie du vélo bleu (présence aux réunions, AG...),
- Apporter ma contribution à la communication via les réseaux sociaux.
- A signer la présente charte ainsi que le règlement intérieur du vélo bleu.

4. FONCTIONNEMENT DU BUREAU :

Pour être éligibles au Bureau du vélo bleu, les membres candidats doivent être adhérents depuis plus de deux ans et participer activement aux missions de l'association.

5. PARTENARIATS :

Le Vélo Bleu a également pour vocation d'accueillir des partenaires signataires d'une convention. Un partenaire peut être une personne physique ou morale au service du développement des pratiques du vélo sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

Fait à CONCARNEAU, LE 16 mars 2021

Signature du Membre
(Et date de signature)

Signature du Président du Le vélo bleu

Ivan Fouillé
Le 16 mars 2021